

01.03.2021 – 00:31 Uhr

Communiqué de presse : « La loi sur l'e-ID crée une sécurité juridique »

Communiqué de presse

Recommandation de vote Comparis : Oui à la loi sur l'e-ID

« La loi sur l'e-ID crée une sécurité juridique »

Le 7 mars, le peuple suisse votera sur la loi e-ID. Comparis, le comparateur sur Internet, plaide en faveur du Oui. « C'est le seul moyen pour la Suisse de ne pas aggraver son retard en matière de numérisation », commente Jean-Claude Frick, expert Numérique chez Comparis. Quelle que soit l'issue de la votation, le chemin à parcourir restera long : pour l'expert, la Confédération et les cantons sont très à la traîne sur ce point. Il met en garde : « Un Non ferait perdre quatre années de plus. »

Zurich, le 1er mars 2021 – Le 7 mars, le peuple suisse votera pour ou contre la loi fédérale sur les services d'identification électronique (loi sur l'e-ID). « Cette loi est juste et essentielle. En effet, les personnes, autorités et entreprises sont de plus en plus nombreuses à effectuer leurs démarches en ligne. Bon nombre de services sont difficiles à numériser du fait d'une réglementation complexe et floue sur l'identification des personnes en ligne », explique Jean-Claude Frick, expert Numérique chez Comparis. Selon lui, la loi sur l'e-ID est un pas en avant. « L'identification électronique facilite beaucoup de choses et réduit les risques d'usurpation d'identité. »

« C'est la facilité d'utilisation qui déterminera le succès de l'e-ID »

Pour cette raison, le comparateur sur Internet plaide en faveur de ce projet de loi. « L'e-ID n'est ni un passeport électronique, ni une pièce d'identité électronique. Il s'agit simplement d'un système d'identification qui permet aux utilisateurs de faire vérifier leur identité par l'État sur une base volontaire, par exemple pour ouvrir un compte en ligne, demander un extrait de casier judiciaire ou encore s'identifier lors d'achats en ligne », explique J.-C. Frick, qui précise que la souveraineté sur les données d'identité reste exclusivement celle de la Confédération. « En faisant référence au code des obligations et à la loi sur la protection des données, la loi sur l'e-ID apporte une sécurité juridique », estime l'expert.

Selon J.-C. Frick, le secteur privé a tout intérêt à apporter des améliorations techniques sans concessions sur les normes de sécurité. L'expert en est convaincu : « C'est la facilité d'utilisation qui déterminera si l'e-ID s'imposera ou non dans la vie courante ou si Google et consorts maintiendront leur emprise. » Contrairement à ces derniers, les fournisseurs de services d'identification électronique devront gérer les données dans le respect du droit suisse : cette disposition est inscrite dans la loi sur l'e-ID.

« L'e-ID telle qu'elle se présente n'est pas parfaite, mais nous ne pouvons pas nous permettre de rester au point mort durant des années sur le terrain de l'identification électronique. C'est pour cette raison que je dis Oui à l'e-ID », confie J.-C. Frick. Cela dit, les craintes sur la protection des données qu'expriment les opposants sont à prendre au sérieux. L'État doit remplir sa fonction de contrôle de manière active.

« La Confédération doit élaborer une stratégie numérique complète »

Selon J.-C. Frick, un Oui à l'e-ID n'est toutefois pas synonyme de panacée. « Le coronavirus a mis au jour le retard criant de la Suisse en matière de numérisation. Dès que le virus sera sous contrôle, il sera nécessaire de mener un vaste débat sur la manière de numériser l'État. L'e-ID représente un premier pas dans la bonne direction », insiste l'expert. En effet, après une année de crise, le Conseil fédéral n'a toujours pas accès à des données standardisées et en temps réel dans toute la Suisse pour fonder ses décisions. De même qu'il n'existe pas de solution intégrée pour le passeport vaccinal contre le coronavirus, car l'introduction du dossier électronique du patient souffre de retards chroniques et l'application SwissCovid ne permet pas d'intégrer des fonctionnalités supplémentaires. « Le préjudice matériel et immatériel que les défaillances digitales de ces dernières années causent aujourd'hui est gigantesque. La Confédération doit élaborer une stratégie numérique complète, quel que soit le résultat de la votation du 7 mars », conclut J.-C. Frick.

Pour plus d'informations :

Jean-Claude Frick

Expert Numérique

Téléphone : 044 360 53 91

Courriel : media@comparis.ch

www.comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 100 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommateurs à la prise de décision. Entreprise créée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, comparis.ch emploie aujourd'hui quelque 180 collaborateurs à Zurich.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100865893> abgerufen werden.